

Berbère Télévision
5 rue Vernet
75008 PARIS

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
A l'attention de Monsieur le Président
Tour Mirabeau
39-43 quai André Citroën
75 739 PARIS Cedex 15

Paris, le 30 Juin 2005

Objet : Lettre Recommandée AR 0426 0877 2FR

Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver sous ce pli un dossier pour « consultation publique sur la radio numérique ».

Nous sommes très intéressés par ce nouveau mode de diffusion qui nous permettra (1), dès lors que toutes les contraintes techniques et obligations juridiques seraient levées, d'être présents en radio numérique terrestre ; nous sommes présents sur Internet, sur satellite numérique Hot Bird et analogique AB3, et depuis le 1^{er} juin 2005 sur Worldspace.

Nous regrettons d'être absents sur la bande FM et en ondes moyennes.

La population d'origine Berbère, française ou autre, est la seule à être absente de la bande FM et des ondes moyennes.

Vous en souhaitant bonne réception et vous souhaitant plein succès dans cette initiative.

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations distinguées.

(1) sous réserve de l'approbation du CSA

II - QUESTIONNAIRE

La présente consultation comprend une trentaine de questions, portant respectivement sur le bilan des expérimentations, le modèle économique et les nouveaux usages attendus de la numérisation de la diffusion, les aspects techniques et l'organisation d'appels aux candidatures en vue du déploiement de services de radios en numérique.

1. Bilan des expérimentations (aspects techniques, éditoriaux et économiques)

Question n° 1 - Diffusion en DAB. Quel bilan tirez-vous des différentes expérimentations de diffusion en DAB, à la norme Eureka 147 ?

Question n° 2 - Diffusion en DRM. Quel bilan tirez-vous des différentes expérimentations de diffusion en DRM, notamment en ce qui concerne la possibilité de diffuser en simulcast ?

Question n° 3 - Diffusion en DVB-T. Quel bilan tirez-vous des différentes expérimentations de diffusion en DVB-T ?

Question n° 4 - Diffusion satellitaire. Quel bilan tirez-vous de l'expérimentation de diffusion par satellite intervenue en France ?

Question n° 5 - Expériences étrangères. Quelle appréciation portez-vous sur les expériences étrangères de diffusion de radios en mode numérique ? Certains points seraient-ils transposables ?

Pour les questions n°1 à 4, les contributeurs peuvent joindre les études qui auraient pu être établies à l'occasion des différentes expérimentations.

Question n° 1 à n° 3

Nous sommes un diffuseur de services.

Nous avons recours à des opérateurs professionnels pour la partie technique.

Question n° 4 et 5

La diffusion numérique par satellite nous a permis d'être intégrés dans la plateforme Worldspace depuis le 1^{er} juin 2005.

La qualité de réception est bonne, sauf en milieu urbain.

L'expérience américaine laisse présager une réussite de ce nouveau mode de diffusion, une ouverture et une démocratisation.

Question n° 6 - L'offre de programmes et de services en numérique. Les études réalisées, notamment à l'étranger, montrent que l'une des clés du succès de la numérisation est liée à l'élargissement de l'offre. Cet enrichissement de l'offre peut prendre plusieurs formes : compléter la couverture des services existants, enrichir les services existants avec des données annexes, favoriser l'arrivée de nouveaux services et de nouveaux entrants. Lequel de ces objectifs d'enrichissement de l'offre vous semble le plus susceptible de répondre à l'attente d'un large public ? En particulier, quelle serait la répartition optimale entre numérisation des services existants et nouveaux services ?

Nous sommes intégrés dans Worldspace avec plusieurs dizaines de radios. C'est un enrichissement de l'offre.

Cela ressemble à la FM au début des années 1980, à un coût d'accès nettement plus élevé.

Question n° 7 - Gratuité ou abonnement. Le modèle économique de la radio est jusqu'à présent basé sur la gratuité pour l'auditeur. Avec l'arrivée des techniques numériques de nouveaux services payants sont-ils susceptibles d'apparaître ? Quels seraient les schémas possibles pour l'organisation de la distribution commerciale ? Des services de radio sans publicité pourraient-ils ainsi être proposés ?

Le numérique touche plusieurs grands espaces géographiques (Afrique, Europe, Moyen Orient).

Cette toile d'araignée permet de relier et d'être un espace d'échanges.

Le numérique peut être payant pour des services originaux qui s'adressent à des cibles.

Ce service radio doit être associé à d'autres services.

Question n° 8 - Données associées et nouvelles fonctionnalités. La numérisation de la distribution de la radio permet notamment de transmettre des données associées en plus du flux audio. Quels types de données pourraient venir enrichir les programmes de radio ? Les nouvelles fonctionnalités de la radio numérique (interactivité, capacité des récepteurs à permettre une écoute en différé de la radio) sont-elles susceptibles de générer des revenus annexes ? Ont-elles des effets sur l'écoute de la publicité ? Quels types de services mixtes de radiodiffusion et de services en lignes pourraient voir le jour ? Quelle pourrait être la contribution de ces nouveaux usages au chiffre d'affaires des services de radio présents en numérique ?

La réussite d'un service payant nécessite l'adjonction d'autres services :

- Audiovisuel
- Météo
- Langues, enseignement
- Interactivité
-

Question n° 9 - Question générale sur les normes. Plusieurs technologies existent et sont susceptibles d'accueillir à court ou moyen terme des services de

radio (une description des différentes technologies ayant à ce jour fait l'objet d'une normalisation est jointe en annexe à la présente consultation). Quelles normes vous semblent les mieux adaptées pour le déploiement de la radio numérique ? Pour quelles raisons ?

Nous sommes un diffuseur de services.
Nous recourons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 10 - Normes de compression audio. La norme actuelle régissant le DAB utilise la norme de compression Eurêka 147. Quelle norme, ou projet de norme, de compression considérez-vous comme plus apte à atteindre les objectifs de performance que vous vous fixez ? Quelles seraient les modalités réglementaires et industrielles de mise en oeuvre de la (ou des) normes que vous préconisez ?

Nous sommes un diffuseur de services.
Nous recourons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 11 - Débit utile. Dans un but d'optimisation de la ressource, le débit attribué à chaque service devrait-il tenir compte du contenu du programme (musique classique, variété, information, etc) et du fait qu'il soit monophonique ou stéréophonique ? Quels débits préconiserez-vous selon les différents cas ?

Nous sommes un diffuseur de services.
Nous recourons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 12 - Diffusion terrestre en bande L. Avez-vous procédé à des études sur les coûts de diffusion d'un réseau terrestre en bande L et seriez-vous prêt à les communiquer pour :

- un réseau à couverture nationale,
- un réseau à couverture multiville,
- un réseau à couverture régionale,
- un réseau à couverture locale.

Nous sommes un diffuseur de services.

Nous recourrons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 13 - Ressource en bande III. Une ressource bande III vous semble-t-elle nécessaire, si oui de quelle capacité ? Avez-vous procédé à des études sur les coûts de diffusion d'un réseau terrestre en bande III et seriez-vous prêt à la communiquer ?

Nous sommes un diffuseur de services.

Nous recourrons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 14 : Modes de réception. Est-ce que la radio numérique pourrait atteindre des zones que la radio actuelle en mode analogique n'atteint pas ?

Oui, par satellite et réplique par émetteur au sol.

Question n° 15 - Norme DRM. La norme DRM a été développée pour une diffusion dans la bande des ondes décamétriques. Permet-elle à ce jour la diffusion d'un service en simulcast sur la fréquence qu'il occupe déjà en mode analogique ? Sinon, cet usage pourra-t-il devenir possible à terme, et à quelle échéance ? Pensez-vous que la norme DRM soit adaptable à d'autres bandes de fréquences, avec les conditions actuelles d'usage de ces bandes :

- en ondes hectométriques,
- en ondes kilométriques,
- autres bandes.

Nous sommes un diffuseur de services.
Nous recourrons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 16 : Quelle appréciation portez-vous sur l'intérêt des autres normes ou systèmes pour la diffusion de la radio numérique ?

Nous sommes un diffuseur de services.
Nous recourrons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 17 - Diffusion intégrale et simultanée en mode numérique des services autorisés en mode analogique. L'article 29-2 de la loi du 30 septembre 1986 permet la diffusion d'un signal numérique sur la fréquence analogique sans passer par l'appel aux candidatures. Compte tenu des résultats des expérimentations (voir question n°2) et de la disponibilité des normes, quel pourrait-être le calendrier de passage en numérique ? Faut-il imposer une date limite pour le démarrage de la diffusion en simulcast ?

Nous sommes un diffuseur de services.
Nous recourrons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 18 - Diffusion en plein canal. Certains acteurs souhaitent-ils démarrer directement par une diffusion numérique en plein canal ? Selon quel calendrier ? Avec quelle norme et quelles bandes de fréquences ?

Nous sommes un diffuseur de services.
Nous recourrons à des professionnels pour l'aspect technique.

Question n° 19 - Lancement d'un appel aux candidatures. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel pourrait lancer un appel aux candidatures sur la bande L, qui est la seule bande immédiatement disponible au plan métropolitain, pour la diffusion en DAB de services de radio. Envisagez-vous de vous porter candidat pour un ou plusieurs services ?

Oui. Pour un service radio.

Question n° 20 - Zones géographiques. Pour la détermination des zones géographiques concernées, le Conseil doit-il ouvrir un appel sur l'ensemble du territoire pour la diffusion de services nationaux ou lancer une procédure sur une ou plusieurs agglomérations ? Quel pourrait être l'objectif de couverture souhaitable (en pourcentage de la population ou en nombre de sites de diffusion, en indiquant le cas échéant les zones où il conviendrait de lancer un appel) ?

Nous sommes favorables à un service d'étendue nationale mais un service adressé aux grandes agglomérations (Ile de France, Lyon, Marseille...) est également adapté.

Question n° 21 - Ouverture de l'appel aux éditeurs de services ou aux distributeurs de services. Compte tenu de la ressource disponible en bande L et des normes d'utilisation techniques retenues, considérez-vous que l'appel doive être ouvert aux éditeurs de services (article 29-1 II de la loi du 30 septembre 1986) ou aux distributeurs de services (article 29-1 III de la loi du 30 septembre 1986) ?

Ouvert aux éditeurs de services avec respect du pluralisme et des offres absentes de la FM

Question n° 22 - Catégories de services. L'appel doit-il être ouvert à l'ensemble des cinq catégories de services actuellement définies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel ou être réservé à certaines d'entre-elles ? Convient-il pour la diffusion en mode numérique de définir de nouvelles catégories de services ? Si oui, lesquelles ?

Le Conseil est plus à même d'apprécier, mais une attention particulière est à accorder aux services nouveaux absents du paysage radiophonique.

Question n° 23 - Calendrier de l'appel. Dans quel délai estimez-vous souhaitable que soit lancé un nouvel appel aux candidatures ? Estimez-vous préférable de lancer un appel sur l'ensemble des zones géographiques concernées ou de procéder à des appels par vagues successives ?

Nous sommes disponibles pour tout calendrier.

Question n° 24 - Lancement d'un appel aux candidatures. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel pourrait lancer un appel aux candidatures en bande L pour la composante terrestre d'un réseau mixte terrestre - satellitaire. Envisagez-vous de participer à un tel appel soit en qualité de distributeur de services soit en qualité d'éditeur de services ?

Nous sommes sur Worldspace et disponibles pour participer à un appel d'offre en qualité d'éditeur de services.

Question n° 25 - Ouverture de l'appel aux éditeurs de services ou aux distributeurs de services. Compte tenu de la ressource disponible en bande L et des normes d'utilisation techniques retenues, considérez-vous que l'appel doit être ouvert aux éditeurs de services (article 29-1 II de la loi du 30 septembre 1986) ou aux distributeurs de services (article 29-1 III de la loi du 30 septembre 1986) ?

Les offres de services absentes de la FM doivent passer en priorité.

Question n° 26 - Zones géographiques concernées, description du réseau terrestre. Pour assurer la continuité de la réception en zone urbaine, quelle doit être la consistance du réseau terrestre (nombre de sites envisagés) ?

Nous sommes un éditeur de services ayant recours à un opérateur technique.

Question n° 27 - Composition de l'offre de services. Combien de services pourraient être distribués sur un tel réseau ? Quel serait le partage de la ressource entre les services à destination des auditeurs français et les services à destination des auditeurs étrangers ? Au sein des services à destination du public français, quel pourrait être, selon vous, le partage de la ressource entre services payants et services gratuits, entre services exclusifs et services déjà présents sur d'autres réseaux ? Pour les services payants, le financement doit-il être exclusivement assuré par les revenus d'abonnement ou un accès la publicité est-il nécessaire ?

Nous sommes un éditeur de services ayant recours à un opérateur technique.

Question n° 28 - La radio sur la TNT en DVBT. La radio est déjà présente aux côtés de la télévision sur les réseaux câblés et le satellite. Estimez-vous souhaitable qu'une partie de la ressource disponible sur les multiplex de la TNT soit attribuée à des services de radio ? Selon vous, quelle procédure juridique vous semble la mieux adaptée ?

Oui. Excellente ouverture pour permettre la présence de nouvelles offres.

Question n° 29 - La radio en DVB-H. Envisagez-vous de procéder à des expérimentations de diffusion de services de radio en DVB-H ou de vous joindre à des expérimentations existantes ?

Non

E - Divers

Quels autres commentaires souhaiteriez-vous porter à la connaissance du Conseil supérieur de l'audiovisuel ?

Le pluralisme est l'une des préoccupations du Conseil.
Nous souhaitons être présents sur les modes nouveaux de transport et satisfaire nos auditeurs qui nous réclament depuis des années cette présence.

